

Qui peut grimper et comment ?

Il est nécessaire de remplir une fiche d'inscription (valable 1 an) et de s'acquitter du montant d'entrée à l'accueil le jour J. Ce dernier varie en fonction de votre statut (moins de 10 ans, étudiant, chômeur, licencié FFME...) et de la formule choisie: ticket journée, carte multi entrées...(voir grille tarifaire).

Attention:

- * Pour **un mineur**:
 - * autonome (grimpeur et assureur validé à la SAE):

autorisation parentale obligatoire et vérification de son autonomie.
 - * débutant (grimpeur uniquement):

Autorisation parentale obligatoire et accompagnant autonome (autonomie vérifiée)
- * Pour **un majeur**:
 - * **autonome** (grimpeur et assureur):

Autonomie vérifiée
 - * **débutant** (grimpeur uniquement):

Accompagnant autonome (avec autonomie vérifiée)
- * **Groupe informel**, moins de 8 créneaux annuels hors vacances scolaires, à partir de 8 personnes, pas de possibilité de réserver à l'avance.

Deux tarifs à la séance (adultes, 12-18 ans accompagnés et étudiants, voir grille tarifaire).

Paiement sur place le jour J.

- * **Groupe sous convention**, réservation régulière de septembre à juin OU plus de 200h annuelles (hors vacances scolaires) OU au moins 8 créneaux annuels (hors vacances scolaires).

Ici le groupe doit être rattaché à une structure possédant une personnalité morale (association, établissement scolaire, entreprise...).

Il est nécessaire de renseigner un formulaire de demande de créneaux.

Les prix varient en fonction du type de structure et du nombre de créneaux réservés.

Cette formule est la plus intéressante financièrement et elle garantit une priorité sur les voies par rapport aux grimpeurs individuels.

Vous pouvez consulter à tout moment [le planning d'occupation des groupes](#) ayant réservé un créneau

La grille tarifaire est consultable dans la partie téléchargements ci-contre.

Des justificatifs seront demandés pour tout tarif préférentiel.